

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI  
(Code postal 20138)

Délibération n°61.2018

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2018

Le jeudi 22 novembre 2018 à 14 heures 30.

NOMBRE DE  
MEMBRES

Afférents au Conseil  
Municipal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Absents : 4  
Qui ont donné pouvoir : 4

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Henri ANTONA, le Maire.

Présents : Henri ANTONA, Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, Lucien LACOMBE, René MAILLET, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Date de la convocation

07/11/2018

Date d'affichage

23/11/18

Absents : Antoine PERETTI (procuration à Henri ANTONA), Félix PERETTI (procuration à Lucien LACOMBE), Jean-Baptiste Félix MARIANI (procuration à Jean Paul ANTONA), Patrice FOUCHARD (procuration à René MAILLET)

Le quorum est atteint : oui  non

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification  
le

Secrétaire(s) de séance : René MAILLET

**Objet de la délibération : Demande de subvention pour le centre équestre de Bastelicaccia**

Vu la délibération n°27/2018 du 14/04/2018, portant approbation du vote du budget primitif 2018 ;  
Considérant la demande de l'association « Centre équestre de BASTELICACCIA », en date du 05/10/2018, qui souhaite obtenir une subvention de 1000 €, pour l'organisation d'une compétition équestre, « le Kyrnea jump 2018 » du 26 au 28/10/2018 ;  
Considérant que l'évènement a déjà eu lieu ;  
Considérant que la demande de subvention est parvenue trop tard

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, DECIDE de :

REJETER la demande de subvention

DONNER délégation à l'exécutif de signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

POUR LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI  
PAR LA DÉLÉGATION DU MAIRE ADJOINT  
JEAN PAUL ANTONA